



**PETRA**  
**JORDAN**  
**TRAIL**

Du 2 au 9 mai 2023

## Article 1 – Domaine d'application

---

L'agence événementielle Exaequo Communication exploitante et éditrice du site [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com), au capital social de 5000.00€ et de forme juridique SARL, a pour objet l'organisation, la promotion et la commercialisation d'événements sportifs en France et à l'Etranger.

Son siège social est à Verson, 85, rue de l'avenir. (RCS Caen – 501 038 467 00038).

Son numéro de TVA intracommunautaire est le FR 18501038467.

Son numéro d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjour est le IMO14140006.

Les présentes Conditions Générales de Ventes régissent sans restriction la commercialisation des inscriptions au Petra Jordan Trail et sont accessibles depuis le site [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com).

Elles sont conclues entre la société Exaequo Communication et toute personne physique ou morale, dénommée ci-après « le Participant ».

Toute commande effectuée sur le site [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com) implique obligatoirement l'acceptation sans réserve par le Participant des présentes conditions générales de ventes, ci-après nommées CGV.

Les CGV précisent les conditions d'inscriptions, de paiement, et d'annulation pour les inscriptions au Petra Jordan Trail commandées par le Participant qui agit en qualité d'acheteur non professionnel sur le site [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com).

**Ces CGV s'appliquent pour l'édition 2023 du PETRA JORDAN TRAIL qui aura lieu du 2 au 9 mai 2023.**

Le Participant déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées en cochant la case « EN COCHANT CETTE CASE, je reconnais avoir lu et accepté le règlement et les conditions générales de vente du Petra Jordan Trail 2023 » avant le paiement.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures.

## Article 2 – Contenus des Inscriptions

---

Un nombre maximum de participants est fixé chaque année. Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente. Les inscriptions seront clôturées au plus tard le 15 mars précédent l'événement dans la limite des places disponibles.

Un tarif unique est fixé à **2500 euros** par concurrent + les frais de paiement en ligne (1,5% du prix de vente) soit 37,5€.

Plus aucune inscription ne sera possible après le 15 mars 2023.

### L'INSCRIPTION COMPREND :

- Votre dossard et votre participation à la course
- Votre e-visa

- L'encadrement technique pour l'organisation du séjour, de la course et des activités touristiques
- L'assistance médicale pendant la course et le séjour
- Le vol international Paris Amman avec Transavia
- Les transferts locaux en bus ou jeep
- Les 7 nuitées en hébergement en chambre twin ou double (hébergement en single en supplément)
- La restauration pour tout le séjour, à l'exception de trois repas : le déjeuner libre à Petra ainsi que les déjeuners et dîners lors de la journée libre à Amman
- Le ravitaillement (eau, fruits ...) après les courses
- Les droits d'entrée et les coûts de location pour toutes les activités loisirs (hormis l'activité massage et bain turque à Petra – en supplément)
- La médaille et un tee-shirt technique aux couleurs de l'événement

#### L'INSCRIPTION NE COMPREND PAS :

- Le déjeuner lors de la journée de visite libre à Petra
- Le déjeuner et dîner lors de la journée libre à Amman
- Les boissons alcoolisées ou soft drinks lors des repas
- Vos consommations personnelles lors des activités touristiques ou les soirées libres
- L'activité massages et bain turque à Petra – en supplément

Le nombre total de participants étant limité, l'organisation retiendra les dossiers suivant les places disponibles et uniquement les candidatures dont le dossier administratif sera complet avant le 15 mars 2023.

#### INSCRIPTIONS EN DEUX FOIS PAR PAIEMENT EN LIGNE SECURISE

- 1er virement de 800€ à effectuer au moment de l'inscription avec le dossier administratif complet + frais de paiement en ligne (37,5€)
- 2ème virement de 1700€ (moins votre remise éventuelle) à effectuer avant le 30 mars. Vous recevrez un appel de solde de notre part

Un email de confirmation vous sera envoyé par l'organisation ainsi que par votre banque pour vous confirmer votre inscription et vous informer du débit sur votre compte.

### Article 3 – Moyens d'inscriptions

Il est possible de s'inscrire de manière individuelle au trail Petra Jordan Trail. L'inscription à cette course sur 4 étapes se déroulant en Jordanie se fait exclusivement au moyen du formulaire d'inscription officiel en ligne disponible sur Internet.

Afin que le Participant connaisse plus en détail la course et le voyage, Exaequo Communication met à sa disposition sur le site [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com) les caractéristiques des inscriptions proposées à la vente.

L'inscription au Petra Jordan Trail est placée sous la responsabilité du Participant. Les photographies et graphismes présentées sur [www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com) sont uniquement dans le but d'illustrer les produits. Ils ne sont pas contractuels.

Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée pour ces courses.

L'inscription du participant ne sera effective qu'après le paiement du premier acompte des droits d'inscription.

De son côté, le Participant qui s'inscrit doit obligatoirement effectuer les étapes suivantes :

- Remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou donner son identification Participant s'il s'est préalablement inscrit ;
- Valider son inscription après l'avoir vérifiée,
- Effectuer le paiement de l'acompte dans les conditions prévues ;
- Confirmer son inscription et ce premier règlement.
- Déposer les documents administratifs

Dans un second temps, l'organisation enverra des mails de rappel pour le dépôt des documents demandés et le paiement du solde pour le mercredi 31 mars 2023 précédent le trail.

La confirmation de la commande vaudra pour signature et acceptation des opérations effectuées.

Les documents administratifs devront obligatoirement être téléchargés sur la plateforme avant 31 mars 2023 :

- La photocopie de votre passeport en cours de validité
- 1 photo d'identité ou portrait (scan d'une photo d'identité, photo par portable, etc.)
- Un certificat médical datant de moins d'un an avant la date de l'épreuve au plus tard (facultatif si Marcheur ou Accompagnateur) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition
- L'attestation de l'assurance rapatriement

En outre, l'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne.

Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant.

#### Article 4 – Récapitulatif d'inscription et justificatif de paiement

---

Un récapitulatif d'inscription et un justificatif de paiement sera envoyé à chaque nouvelle inscription, faisant preuve d'inscription.

#### Article 5 – Annulations

---

Les annulations de réservation et demandes de remboursement devront être effectuées par lettre recommandée à :

Exaequo Communication  
Parc d'activité de l'Odon  
85 rue de l'Avenir  
14790 Verson

Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 100€ seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 22/01/2023
- 10% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre 23/01/2023 et le 21/02/2023 inclus
- 30% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre 22/02/2023 et le 23/03/2023
- Passée la date du 23/03/2023 à minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée

Ces frais correspondent aux acomptes engagés par Exaequo Communication pour la préparation de l'événement.

EXAEQUO COMMUNICATION recommande donc vivement à chaque concurrent de souscrire à une assurance annulation à titre personnel auprès d'un assureur de son choix.

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur, notamment en raison de la situation sanitaire, les participants seront intégralement remboursés ou leurs inscriptions seront reportés sur l'édition 2024.

#### Article 6 – Données personnelles

---

Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Participant sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à usage interne d'Exaequo Communication pour l'organisation du Petra Jordan Trail.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant et d'opposition en contactant l'organisation par mail à [contact@exaequovoyages.com](mailto:contact@exaequovoyages.com) .

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du Participant. Toutes les informations personnelles que le site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com) reçoit sont celles que le Participant lui a communiquées, lors de son interaction avec le site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com)

Ce traitement automatisé permet à l'organisation de lutter contre la fraude à la carte bancaire. Le site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com) est amené à demander des documents supplémentaires au Participant. Dans l'hypothèse où le Participant refuserait de communiquer ces documents ou renseignements, Exaequo Communication annulera son inscription sans remboursement de l'acompte d'inscription.

La survenance d'un impayé au motif d'une autorisation frauduleuse d'une carte bancaire et les déclarations irrégulières ou mensongères du Participant entraîneront l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement géré par le site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com)

### Article 7 – Propriété intellectuelle

---

Tous les éléments du site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com) exploité par la boutique en ligne d'Exaequo Communication sont et restent la propriété intellectuelle exclusive d'Exaequo Communication.

En aucun cas, le Participant ou tout autre personne n'est autorisé à reproduire, rediffuser, exploiter ou utiliser à aucun que ce soit, même partiellement, des éléments du site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com).

Les dénominations sociales et signes distinctifs de produits sur le site [www@exaequovoyages.com](http://www@exaequovoyages.com) sont protégés au titre du droit des marques. Toute reproduction ou représentation de tout ou partie de ces éléments est strictement interdite.

### Article 8 – Droit applicable et litiges

---

Le présent contrat est régi par le droit français. La version française des conditions générales de vente prévaudra.

En cas de litige, le Participant s'adressera en premier lieu et en priorité à la société Exaequo Communication pour obtenir une solution amiable.

### Article 9 – Contact

---

#### EXAEQUO COMMUNICATION

"Parc d'Activité Les rives de l'Odon"

85, rue de l'avenir

14790 Verson

**Grégory BRUSSOT / Bastien RICHOMME**

[contact@exaequovoyages.com](mailto:contact@exaequovoyages.com)

Numéro de Téléphone : 02 31 53 94 17

N° agrément agence de voyage : IMO14180001

**[www.exaequovoyages.com](http://www.exaequovoyages.com)**